

École publique de Saint-Priest-des-Champs
Le Bourg
63330 Saint-Priest-des-Champs

Compte-rendu du Conseil d'école Séance du mardi 8 décembre 2020

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 18h00 à la Mairie.

Présents : M. GIRAUD, conseiller au maire de Saint-Priest-des-Champs
Mme DARAIZE, représentante des parents d'élèves
Mme LASCIOUVE, DDEN
Mme GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3
Mme MENAL, enseignante remplaçante de la classe de cycle 1 et 2

Excusés : M. CHEMINAL, Inspecteur de l'Education Nationale
M. FAVIER, maire de Saint-Priest-des-Champs
Mme PANNETIER, représentante des parents d'élèves
Mme JOUVE, enseignante de la classe de cycles 1 et 2
Mme ROSSIGNOL, pour le RASED

Secrétaire de séance : Mme MENAL, enseignante remplaçante.

L'ordre du jour:

- 1) *Rôle et règlement du Conseil d'école*
- 2) *Résultats des élections des représentants des parents d'élèves*
- 3) *Règlement intérieur de l'école*
- 4) *Présentation du protocole sanitaire*
- 5) *Informations sur l'organisation pédagogique*
- 6) *Évolution des effectifs*
- 7) *PPMS et sécurité à l'école*
- 8) *Projet d'école : présentation des grandes lignes du nouveau projet*
- 9) *Projets et actions pour l'année scolaire 2020-2021*
- 10) *Prise en charge de la difficulté scolaire - RASED*
- 11) *Coopérative scolaire*
- 12) *Travaux à l'école*
- 13) *Menus de la cantine*

La directrice présente les différents membres du Conseil et les remercie de leur présence.

1) Rôle et règlement du Conseil d'école

Membres de droit

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment : des personnes chargées d'activités organisées par la commune, de l'équipe médicale scolaire, des assistantes sociales, de l'ATSEM, des suppléants des représentants d'élèves...

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription peut également y assister.

Fonctionnement :

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché au panneau d'affichage extérieur de l'école.

Attributions :

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, la sécurité, les activités périscolaires, la restauration scolaire...)

2) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre.

Une seule liste de 4 parents a été déposée.

Le taux de participation connaît une légère hausse cette année: 66% contre 62,50 % l'année dernière. Le nombre de bulletins nuls a diminué, 6 (9 l'an passé), il correspond à 18,2% des votants.

La liste a obtenu 100% des suffrages exprimés.

Les parents élus titulaires sont: Mesdames Stéphanie Daraize (maman d'Isaac en CE1, de Carmen et Paula, en CM1) et Muriel Pannetier (maman de Léo en CE1).

Les parents élus suppléants sont : Mesdames Delphine Deberne, (maman de Louise en CE2) et Julie Pinto-Mendes, (maman de Lilou en PS).

La directrice remercie les candidates pour leur engagement et rappelle le rôle du représentant des parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles et peuvent intervenir auprès des responsables pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés.

Ils prennent part aux conseils d'école.

Des représentants de parents d'élèves sont également présents dans d'autres instances de l'Éducation nationale que cela soit à un niveau local ou national, par le biais des associations de parents d'élèves.

3) Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur s'appuie sur le règlement type des écoles du département du Puy de Dôme. Les modifications concernent, cette année, l'inscription et les nouvelles vaccinations obligatoires.

Le règlement est lu et adopté à l'unanimité lors de ce Conseil.

Il sera transmis aux familles qui devront le signer après en avoir pris connaissance. Un exemplaire sera également affiché dans l'école.

4) Protocole sanitaire

La directrice relit rapidement le protocole mis en place, déjà transmis aux familles et rappelle que la commune adresse aux parents, une lettre d'information hebdomadaire, rédigée en collaboration avec les enseignantes, sur la situation sanitaire de l'école.

5) Informations sur l'organisation pédagogique

L'école Primaire de St Priest compte toujours deux classes.

Mme Valérie CROMARIAS, en congé parental jusqu'au 9 mars est remplacée depuis le 1er septembre par Mme Chrystelle JOUVE, enseignante de la classe de cycles 1 et 2 (PS-MS-GS-CP-CE1).

Elle est accompagnée dans la classe de Mme Célia MOURDON, ATSEM.

Mme Sophie GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3 (CE2-CM1-CM2) est désormais nommée sur le poste de direction à titre définitif.

Les élèves ont classe 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15.

La chorale des élèves du CP au CM2 organisée à l'école depuis l'année dernière, ainsi que le décloisement par cycle en EPS, n'ont pu se mettre en place, compte tenu du protocole sanitaire qui ne nous permet pas de mélanger les élèves des deux classes.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
- une aide au travail personnel.
- une activité prévue par le projet d'école.

Ces activités sont proposées aux parents qui doivent donner leur accord. A Saint-Priest, les APC ont lieu les mardis de 16h15 à 17h15 pour les deux classes.

L'aide aux devoirs organisée par la Commune ne peut reprendre cette année pour cause de protocole sanitaire.

6) Évolution des effectifs

L'école, composée de deux classes, compte actuellement 35 élèves, après avoir débuté cette année avec un effectif de 30 élèves.

La classe de cycles 1 et 2 est composée de 3 PS, 2 MS, 2 GS, 5 CP et 5 CE1 soit 17 élèves.

Celle de cycles 2 et 3, est composée de 7 CE2, 4 CM1 et 7 CM2, soit 18 élèves.

Au jour d'aujourd'hui, 4 inscriptions sont prévues en PS pour l'an prochain.

7) PPMS et sécurité à l'école

La directrice explique le principe et l'utilité du PPMS : les risques majeurs auxquels l'école est exposée, la marche à suivre en cas d'alerte, le rôle de chacun.

Un exercice d'évacuation (alerte incendie) a été effectué le 15 octobre 2020. Cet exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions, notamment en raison de l'agencement des locaux (2 classes en rez de chaussée) et du faible nombre d'élèves. Nous avons mis 55s . Nous avons cependant noté que le signal sonore ne s'entendait pas sous le préau. Ce problème sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

Un exercice de validation du PPMS « attentat-intrusion » départemental sera effectué le mardi 15 décembre : exercice de confinement.

Un courrier de l'Académie concernant cet exercice, sera transmis aux familles dans le cahier de liaison (afin que celles-ci puissent échanger avec leurs enfants, si besoin, le confinement pouvant impressionner les plus jeunes).

(Les référents sécurité de l'école sont basés à la brigade des Ancizes : M.COURRIER Anthony et M.ALLES Éric.)

Le PPMS est présenté puis validé par les membres du Conseil.

8) Projet d'école : les grandes lignes du nouveau projet 2020/2023

Un nouveau projet d'école pour les trois années à venir, est en construction. En tenant compte de l'analyse des besoins et du bilan du projet précédent, les priorités retenues pour l'école sont l'ouverture culturelle, le Développement Durable, l'expression orale, la motricité fine et globale et pour les plus grands, la vitesse et la compréhension de lecture, le calcul mental et la géométrie. L'enseignante titulaire de la classe C1/C2 étant en congé, il pourrait y avoir quelques

modifications.

9) Projets et actions pour l'année scolaire 2020-2021

■ Piscine : Tous les élèves de l'école, se rendent à la piscine, de la PS au CM2, les jeudis matin en périodes 2 et 3 (du 7 novembre au 20 février).

Afin de respecter les consignes sanitaires, la piscine n'accueille qu'une classe à la fois et nous accorde un deuxième maître nageur en charge d'un groupe d'élèves ce qui nous permet de ne pas devoir faire appel aux parents agrémentés.

La période 2 sera réservée à la classe de cycle 1 et 2, de Mme JOUVE, la période 3 à celle de cycles 2 et 3.

Si les conditions le permettent, nous proposons que la classe des "petits" continue la natation en période 3. Tous les membres du conseil donnent leur accord.

Nous n'avons plus que 3 parents agrémentés en natation. Il serait bien d'en avoir plus l'année prochaine. (Nous relancerons les parents en fin d'année.)

Les enseignantes remercient les parents investis et rappellent la nécessité de leur participation. Les entrées sont payées par l'association des parents d'élèves et le transport par la commune.

■ Les sorties, les rencontres sportives et les actions dans le cadre du Réseau des petites écoles du secteur n'ont pu avoir lieu ce premier trimestre et ne sont pas encore organisées pour les prochaines périodes, il est difficile dans les conditions actuelles incertaines de prévoir...

■ Médiathèque : faute de pouvoir s'y rendre, la Médiathèque de Saint Eloy vient à nous : le mardi 1er décembre pour la classe des grands et le mardi 2 février pour celle des petits. Il s'agit d'une séance de 2h organisée en 2 parties, une animation multimédia sur la découverte du projecteur tactile, le Xperia Touch et une animation lecture sur les Abécédaires pour les maternelles et les livres animés pour les plus grands (présentation de différents types, techniques d'animation...)

Chaque classe s'est vu prêter une quarantaine de livres. Les élèves ont déjà pu apprécier ces nouveautés.

■ L'école prendra part au marché de Noël de la commune, prévu le vendredi 18 décembre à partir de 17h sur la place. A cette occasion, les élèves vendront des objets, fabriqués en classe. L'Association des Parents d'élèves tiendra une buvette.

■ Nous espérons qu'une fête de fin d'année, avec spectacle et kermesse, pourra avoir lieu à la salle des fêtes le samedi 26 juin 2020.

■ Le projet jardin est actuellement à l'arrêt. Si les conditions le permettent, il sera relancé au printemps.

■ Le projet de la classe des grands de construction d'une "boîte à dons" sur la commune de Saint-Priest se poursuit. Nous avons reçu les palettes en fin d'année et nous remercions l'entreprise MAIGNOL ainsi que la municipalité pour leur aide.

Les actions en lien avec le développement durable continuent à l'école : tri des déchets, compostage, non-gaspillage de l'eau, du papier, réutilisation en arts plastiques, choix du matériel scolaire...

■ Le projet Scol'and Art : projet Artistique et Culturel

Il s'agit d'un projet partenarial proposant, depuis plusieurs années, une démarche de création artistique à partir du site de la chartreuse du Port Ste Marie (Chapdes-Beaufort). Tous les élèves de l'école y participeront cette année, autour du thème de l'Arbre.

Ce projet scolaire inter-établissements est aussi pluridisciplinaire, il vise à développer les pratiques culturelles et artistiques des élèves mais aussi à développer leur aptitude à regarder, décrire et comprendre un espace naturel et un site historique, à les amener à participer à la vie de leur territoire, les Combrailles.

Pour cela :

-les élèves réaliseront des productions plastiques en classe. Une artiste interviendra 6 heures dans chaque classe afin de guider les élèves dans leur productions. Il s'agit de Nelly Biard. La première séance se déroulera le mardi 26 janvier 2021. (Ces séances sont financées par la DRAC).

-les aspects historiques et architecturaux du site seront étudiés en classe de façon adaptée.

-nous irons visiter le site.

-les productions seront installées sur le site et seront présentées aux visiteurs durant toute la période estivale.

Les enseignantes tiennent à remercier une nouvelle fois la Mairie et l'Association des Parents d'Élèves pour leur subvention et leur aide, qui leur permettent chaque année d'effectuer des sorties et de mener des projets avec les élèves.

10) Prise en charge de la difficulté scolaire – le RASED

Les difficultés scolaires sont tout d'abord prises en charge par les enseignantes, chaque jour, dans leur classe : par une attention particulière portée aux élèves concernés, une adaptation du travail demandé, des exercices différents, des outils d'aide, un allègement de l'écrit, une reformulation des consignes ...

Des Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent aussi être proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés passagères sur des notions particulières.

Lorsque les difficultés persistent, qu'elles sont plus complexes, une demande est faite auprès du RASED, (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Les membres du RASED interviennent en complémentarité des autres dispositifs d'aide dans l'école. Le RASED contribue à une triple mission : prévention, remédiation et communication.

L'école de Saint-Priest-des-Champs dépend du RASED Riom-Combrailles.

Cette année, pour notre secteur, deux postes sur trois sont pourvus :

Valérie Martin remplace Sabrina Nguyen sur le poste de psychologue de l'Éducation nationale et **Patricia Rossignol**, enseignante spécialisée, prend en charge l'aide pédagogique. Le poste d'enseignant spécialisé dans l'aide relationnelle reste vacant.

Trois demandes sont en cours pour des élève de cycle 2.

Madame Rossignol, tient à remercier Monsieur le Maire et Vice Président de la communauté de communes pour les crédits votés au profit du RASED (à savoir 1euro par an et par enfant scolarisé) qui permettent d'acheter du matériel très onéreux et pourtant très utile en particulier

pour le psychologue scolaire. Les bilans établis par ce dernier sont souvent prépondérants pour accompagner ou adapter la scolarité des enfants qui se trouvent en difficulté face aux apprentissages ou d'adaptation au statut d'élève, nécessaires à la réussite ou au bien être à l'école.

■ La directrice ajoute un dernier point : les élèves de CP et CE1 ont été soumis à des évaluations nationales en mathématiques et en français durant la première période. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux enseignant(e)s de mieux connaître les capacités de leurs élèves afin de mieux adapter leurs enseignements aux besoins de chacun.

Une deuxième évaluation est prévue pour les CP, en février.

11) Coopérative scolaire

Mme CROMARIAS est mandataire, Mme GUÉNAUT est signataire.

Les bénéfices réalisés au cours de la vente des photos de classe, lors de la soirée de Noël et de la fête de fin d'année, permettent de financer les entrées lors des sorties, l'achat de matériel pédagogique.

Pas de dépenses depuis juillet 2020, le solde des comptes de la coopérative scolaire s'élève actuellement à 2146,19 euros.

12) Travaux à l'école

■ Des travaux ont été effectués depuis le dernier Conseil d'école :

-l'installation de distributeurs de papier essuie-mains pour chacun des lavabos.

-la pose d'une poubelle dans les toilettes de la cour et sous le préau.

-le remplacement des deux sonnettes de l'école.

-le remplacement des stores de la classe des petits et la pose d'un store à la porte d'entrée.

La directrice remercie Monsieur le Maire pour ces travaux.

■ Avancement des travaux en cours:

-la réparation des volets roulants : toujours en cours.

-le changement du portail d'entrée : devrait être effectué prochainement.

-l'effaçage des graffittis du préau : en cours.

-la consolidation du poulailler : prévu au printemps.

■ Avancement des aménagements de la cour et du champ:

-l'installation d'un banc autour du tilleul.

-le parc à jeux.

Pas de décision pour le moment.

■ Demande de travaux à effectuer :

-la pose d'un occultant sur les portes côté champ de la salle de sieste et de la salle de classe des grands.

Cette demande sera transmise au Conseil Municipal.

13) Menus de la cantine

Les parents d'élèves, par la voie de leurs représentantes, questionnent la municipalité sur les menus de la cantine. Serait-il possible d'apporter plus de diversité dans les plats proposés ? Serait-il possible également d'avoir un repas végétarien de temps en temps, voire une fois par semaine ? Les parents proposent d'échanger des recettes.
La municipalité évoquera cette question lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

À Saint-Priest-des-Champs, le 8 décembre 2020

La Directrice,
Mme Guénault

Le Maire,
M. Favier

Les représentants des parents d'élèves,